

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27016 23 A0105

Date de dépôt : 11/10/2023

Demandeur : EDF ENR représentée par
Monsieur DECLAS BENJAMIN

Pour : Installation panneaux photovoltaïques

Adresse terrain :

35 route des falaises

27700 LES ANDELYS

Cadastré : AH45

EDF ENR

Agence de Massy

43 rue du Saule Trapu

91300 MASSY

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de **DP 27016 23 A0105** le 11/10/2023.

Un courrier recommandé vous a été adressé en date du 26/10/2024. Il vous informait qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces demandées.

Votre dossier n'a pas été complété dans le délai de 3 mois à compter de la date de présentation de la lettre de demande de pièces.

En conséquence, votre demande de DP 27016 23 A0105 est donc rejetée, en application de l'article R.423-39 du code de l'Urbanisme.

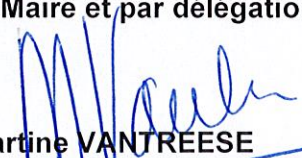
Je vous invite donc à déposer une nouvelle demande en mairie si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à LES ANDELYS, le 1er février 2024,

Pour le Maire et par délégation,




Martine VANTREEESE
2ème Adjointe déléguée

à la Dynamisation commerciale et au logement

En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.